



**Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire**

Politique de Contrôle
Direction Transformation et
Distribution des Dénrées
alimentaires

CA-Botanique
Food Safety Center
Bd du Jardin botanique, 55
1000 Bruxelles

www.afsca.be

NE 0267.387.230

Aux organisations professionnelles
Aux organismes de certification et
d'inspection

Correspondant :	Jacques Inghelram			
Téléphone :	02/211 86 35			
E-mail :	Jacques.inghelram@favv.be			
Votre lettre du	Vos références	Nos références	Annexes	Date (1)
		PCCB/S3/JIM/1772653	1	
Objet	Maîtrise des agents pathogènes environnementaux dans l'industrie alimentaire - Module complémentaire aux guides d'autocontrôle			

Madame, Monsieur,

Le module en annexe (version 1 dd 2023-03-07) a été récemment approuvé.

Ce module complète les guides d'autocontrôle déjà approuvés par l'AFSCA pour l'industrie alimentaire et doit dès à présent être considéré comme partie intégrante de ces guides. Il ne s'agit donc pas d'un guide d'autocontrôle en tant que tel.

En attendant l'intégration effective de ce module dans les différents guides d'autocontrôle, celui-ci s'applique déjà automatiquement aux différents opérateurs concernés.

Afin de donner aux opérateurs le temps de mettre en œuvre ce module dans leur système d'autocontrôle, une période de transition de 2 ans est prévue pour les audits. À partir de 2 ans après la publication de ce module (c'est-à-dire la date de cette lettre + 2 ans), ce module sera utilisé lors des audits. Jusqu'à cette date, ce module ne fait pas encore partie des audits.

Les organismes de certification qui sont actuellement agréés pour la réalisation d'audits sur base des guides d'autocontrôle concernés, peuvent utiliser ce module complémentaire lors des audits en plus des guides pour lesquels ils sont déjà agréés. Naturellement, ils doivent entreprendre les actions nécessaires afin de pouvoir assurer la qualité de l'audit réalisé sur base de ce module.

La présente lettre peut être communiquée aux parties intéressées.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Jean-François Heymans
Directeur général

¹ La date d'envoi est celle indiquée dans la signature électronique.